



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024
à 19h30, à la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges

Ordre du jour :

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024.
3. Correspondance.
4. Budget 2025
 - a) Arrêté relatif à l'abrogation des taxes d'utilisation du domaine public communal.
 - b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'673'000.- porté au budget des investissements 2025 et limité aux exercices comptables 2025 et 2026.
 - c) Arrêté relatif à la comptabilisation d'un montant maximum de CHF 4'500'000.- lors de la clôture des comptes 2025 pour le préfinancement de la construction de la salle de gymnastique et polyvalente de Bevaix.
 - d) Adoption du budget 2025.
5. Rapport du Conseil communal concernant le règlement relatif à la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics.
6. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2025 – 2028.
7. Programme de législature 2024 – 2028.
8. Informations du Conseil communal.
9. Résolutions, interpellations et questions écrites.

M. J. Fehlbaum, président, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun·e.

1. Appel nominal

M. P. Ginggen procède à l'appel, lequel confirme la présence des membres du Conseil général en tenant compte des personnes excusées et des suppléant·e·s mentionné·e·s ci-dessous.

Excusé·e·s :

- Mme Marika Kreis-Jaquet excusée, remplacée par M. Domenico Camarda ;
- M. Cédric Weibel excusé, remplacé par M. Jean-Jacques Bourquin.

Présent·e·s : 41 présent·e·s, 40 votants, la majorité est à 21 voix.

M. J. Fehlbaum demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée. Ce n'est pas le cas.

2. Procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024

M. M. Ignoto : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste tient à remercier la chancellerie pour la rédaction du procès-verbal. À la page 5, il est noté que Mme Hessler-Wyser démissionne du poste de questeur et est remplacée par Mme Schwab et nous avons rappelé, lors de cette séance, de notre dernière séance de Conseil, que cette modification est intervenue lors du Conseil général du 27 septembre puisque le changement de questeur est intervenu durant l'été. Merci d'en prendre note.* »

- **Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2024 est accepté à l'unanimité.**

3. Correspondance

M. J. Fehlbaum informe le Conseil général que le président a reçu un courriel de la part du groupe Socialiste. Le secrétaire donne lecture de cet e-mail : « *Courriel à l'attention de Monsieur le président du Conseil général. Monsieur le président, le groupe Socialiste souhaite, par la présente, rappeler les obligations inhérentes à vos fonctions, en particulier en ce qui concerne votre rôle dans la conduite des débats. L'article 28, alinéa 6, du Règlement général de commune stipule explicitement que : « Le/la président(e) en fonction ne délibère pas. S'il/elle désire le faire, il/elle se fait remplacer momentanément par le/la vice-président(e).* » Ce cadre réglementaire vise à garantir l'impartialité et la neutralité nécessaires à l'exercice de la présidence. Nous souhaitons insister sur les points suivants :

1. respect du rôle de président : votre rôle consiste à diriger les débats, non à y participer. Si vous estimez nécessaire d'intervenir, il vous incombe de vous faire remplacer par le/la vice-président·e dès le début du point concerné et jusqu'à sa conclusion, conformément aux dispositions réglementaires ;

2. prévention des conflits d'intérêts : la présidence exige de ne pas cumuler les fonctions de modérateur et de participant actif aux discussions, sauf en cas d'absolue nécessité ;

3. application rigoureuse des règles : toute prise de parole non planifiée impose que vous cédiez immédiatement la présidence avant d'intervenir, et que vous ne la repreniez qu'après la clôture du point traité.

Ces principes, bien que clairement énoncés dans le règlement, nécessitent une stricte application pour garantir la transparence, l'équité et la sérénité de nos délibérations. Pour l'avenir, nous vous invitons à veiller au respect scrupuleux de ces dispositions. Par ailleurs, lors d'une prochaine révision du règlement, il pourrait être pertinent de préciser davantage ces règles afin d'éviter toute interprétation divergente ou application partielle.

Nous espérons pouvoir compter sur votre engagement à respecter ces principes essentiels à la bonne tenue de nos délibérations. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations respectueuses. »

4. Budget 2025

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

a) Arrêté relatif à l'abrogation des taxes d'utilisation du domaine public communal

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière de ce sous-point est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. M. Rognon : *« Merci Monsieur le président. C'est un rapport assez court, il relate tous les éléments importants. Ces taxes sont de l'auto-facturation pour le domaine de l'eau potable et des eaux usées et viennent charger ces comptes-là, qui sont des comptes qui sont actuellement déficitaires. Et y compris pour le chauffage à distance, ça charge et ça rend le chauffage à distance moins concurrentiel, pardon. Donc l'idée c'est de pouvoir garder « cette poire pour la soif » si je puis dire le moment où nos finances seraient au moins beau fixe. Je reste à disposition si vous avez des questions. »*

M. John Reift : *« Merci Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, le groupe Socialiste approuve l'arrêté relatif à l'abrogation des taxes d'utilisation du domaine public communal pour les conduites industrielles d'eau potable, d'eaux usées et de chauffage à distance. Nous comprenons et soutenons cette mesure, ce qui permettra de simplifier le cadre administratif et d'éliminer ces charges spécifiques. Cependant, nous regrettons que ni la commission technique ni la commission financière n'aient été consultées, ce qui reflète un manquement aux procédures établies. Ces organes, essentiels pour analyser et enrichir les propositions, garantissent une gouvernance transparente des institutions. Nous appelons donc le Conseil communal à respecter ces processus à l'avenir pour une collaboration bénéfique à toutes et tous. Malgré ces réserves, nous voterons, bien entendu, en faveur de cet arrêté. Je vous remercie. »*

Mme N. Burri Schumacher : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Vert'libéral a pris connaissance des quatre arrêtés et accepte la proposition telle que présentée. »*

M. Ph. Pierrehumbert : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLR est majoritairement pour l'adoption de l'abrogation des taxes. Néanmoins, nous avons quelques abstentions concernant l'exclusion de la taxe de gaz. »*

M. J.-Ph. Arm : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a étudié cet arrêté et l'accepte. Merci. »*

M. P. Ginggen donne lecture des trois arrêtés.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'abrogation de la taxe pour usage accru du domaine public routier par les conduites industrielles et prélèvement de la redevance pour les collecteurs d'eaux usées est accepté à l'unanimité.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'abrogation de la taxe pour usage accru du domaine public routier par les conduites industrielles et prélèvement de la redevance pour les conduites d'eau potable est accepté à l'unanimité.**
- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à l'abrogation de la taxe pour usage accru du domaine public routier par les conduites industrielles et prélèvement de la redevance pour les conduites de chauffage à distance est accepté à l'unanimité.**

b) Arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'673'000.- porté au budget des investissements 2025 et limité aux exercices comptables 2025 et 2026

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière de ce sous-point est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. F. Nussbaum : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous présente un complément du budget 2025, un crédit d'engagement global de CHF 1'673'000.- inscrit au budget des investissements 2025 et limité aux exercices comptables 2025 et 2026. Cette pratique vise à soumettre en une seule fois une série de petits crédits d'engagement destinés à des objets de moindre importance, mais apportant une plus-value dont le montant individuel est inférieur à CHF 50'000.-. Merci de votre attention.* »

M. J. Fehlbaum passe en revue les 45 points et les groupes sont invités à intervenir lorsqu'ils le souhaitent :

Point 4 : Étude projet capitainerie / Point 5 : Étude projet rue du Débarcadère 19

M. J. Noyer : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ces deux projets 4 et 5 ont particulièrement été discutés par notre groupe. Tous deux portent sur des projets d'études individuels dans un périmètre très restreint, voire sur un même bâtiment. Cela nous questionne particulièrement. Premièrement, selon la révision du PAL en cours, l'entier de la zone est appelé à fortement évoluer ces quinze prochaines années. Une vision plus globale nous paraît bien plus judicieuse que des études individuelles. En votant ces crédits aujourd'hui, nous craignons d'avoir des résultats pertinents pour chaque étude mais incohérents par rapport aux besoins globaux de la zone. C'est pourquoi nous proposerons un premier amendement en réduisant le crédit global de CHF 100'000.- et invitons le Conseil communal à présenter une demande de crédit d'étude plus globale.* »

M. J. Fehlbaum demande si une interruption de séance est souhaitée. Ce n'est pas le cas.

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le PVL est refusé par 20 contre, 13 pour et 7 abstentions. L'amendement est rejeté.**

Point 6 : Salle de spectacles

M. John Reift : « *Merci Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, le groupe Socialiste soutient bien entendu la demande de crédit de CHF 50'000.- pour l'étude de rénovation complète de la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges. Ce bâtiment, qui pourrait jouer un rôle central pour la vie culturelle et sociale de notre commune s'il était mieux équipé et aménagé, nécessite effectivement une évaluation approfondie de son état et des travaux à prévoir. Comme ont pu le constater celles et ceux présents lors de la projection du film « Le Palmier », l'état actuel de cette salle montre clairement ses « fuites ». Cependant, nous souhaitons exprimer une critique sur l'intitulé de cette démarche. Parler de « rénovation complète » crée une attente qui, en l'état, ne semble pas correspondre à la réalité. Si l'étude se limite à l'enveloppe extérieure du bâtiment sans intégrer des éléments essentiels comme l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la qualité acoustique, la modernisation des installations de technique de scène ou encore la fonctionnalité des accès pour les camions, il s'agira en réalité d'une rénovation partielle. Les termes employés doivent refléter l'ambition réelle du projet pour éviter toute confusion ou déception. Nous veillerons donc à ce que ces dimensions essentielles soient intégrées dans les réflexions futures, notamment lors de l'élaboration d'un prochain crédit ou budget consacré à cette salle. Il est impératif que cette rénovation réponde pleinement aux besoins actuels et futurs de notre communauté, en mettant à disposition un espace fonctionnel, accessible et digne de nos ambitions culturelles que nous sommes heureuses et heureux de voir figurer au programme de législation. Merci pour votre attention.* »

Point 15 : Sécurisation de la place de grutage au port de Bevaix : CHF 50'000.-

M. J. Noyer : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal peut-il nous renseigner si la structure envisagée est pérenne ou serait-elle utilisée uniquement afin de sécuriser la zone lors de grutage et invisible le reste du temps ? Nous pensons notamment à la proximité du restaurant à côté qui serait probablement très déçu de voir un grillage à quelques mètres de sa terrasse. »*

Mme C. Muster : « *Merci beaucoup pour votre remarque. En effet, c'est un projet qui a déjà été présenté à la commission technique avec des remarques qui ont été faites. On a tenu compte de ces remarques, on va en discuter et je dois la représenter auprès de la commission technique avant de valider l'offre. »*

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à un crédit d'engagement global de CHF 1'673'000.- porté au budget des investissements 2025 et limité aux exercices comptables 2025 et 2026 est accepté à l'unanimité.**

- c) **Arrêté relatif à la comptabilisation d'un montant maximum de CHF 4'500'000.- lors de la clôture des comptes 2025 pour le préfinancement de la construction de la salle de gymnastique et polyvalente de Bevaix**

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière de ce sous-point est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. F. Nussbaum : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal, avec l'aval de la commission financière, vous propose un préfinancement de la construction de la salle de gym et polyvalente de Bevaix pour un montant maximum de CHF 4'500'000.-. Pour rappel, auparavant, un amortissement comptable pouvait être effectué à la clôture des comptes. Cependant, avec l'entrée en vigueur du MCH2, ce mécanisme n'est plus autorisé et est désormais remplacé par un préfinancement inscrit au budget. L'opération qui vous est proposée repose sur une double stratégie : utiliser judicieusement la fortune de notre commune tout en atténuant les charges futures d'amortissements de la salle polyvalente qui seront réparties sur 30 ans. Merci de votre attention. »*

M. J. Bergamin : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement de La Grande Béroche a pris connaissance du rapport et acceptera à l'unanimité cette demande de préfinancement et remercie le Conseil communal pour son rapport. »*

M. A. Logatto : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe Socialiste a pris connaissance et discuté de la volonté du Conseil communal de prévoir au budget 2025 la constitution d'un préfinancement pour la construction de la salle de gym et polyvalente de Bevaix. Notre groupe est unanimement favorable à cette idée. Considérant la situation financière de notre commune et en particulier la fortune qu'elle possède, il nous paraît tout à fait opportun de prévoir un préfinancement pour la grande salle de Bevaix. L'inscription au budget peut constituer évidemment qu'une intention à ce stade, il s'agira alors au bouclage des comptes de s'accorder sur une décision finale en fonction de la situation réelle à laquelle notre commune fera face à ce moment-là. Merci pour votre attention. »*

Mme M. Petitpierre : « *Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le préfinancement proposé ce soir pour la construction de la salle de gymnastique et polyvalente de Bevaix a semblé à notre groupe tout à fait judicieux et opportun. Le groupe Vert'libéral souligne cette démarche et la soutiendra unanimement. Merci. »*

M. D. Bubanec : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette proposition du Conseil communal est parfaitement en adéquation avec la volonté du PLR d'utiliser de manière judicieuse la fortune de la commune. Le groupe votera donc en faveur de cet arrêté. »*

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif à la comptabilisation d'un montant maximum de CHF 4'500'000.- lors de la clôture des comptes 2025 pour le préfinancement de la construction de la salle de gymnastique et polyvalente de Bevaix est accepté à l'unanimité.**

d) Adoption du budget 2025

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière de ce sous-point est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. J. Fehlbaum demande si le rapport de la commission financière est demandé à la projection par l'un ou l'autre des groupes. Ce n'est pas le cas.

M. J. Fehlbaum passe en revue le budget par chapitre et invite les groupes à intervenir s'ils ont des questions.

À la demande du président, **M. S. Tamburini**, chef du Service des finances, présente le compte de résultat conforme aux décisions prises au point 4 de l'ordre du jour.

M. J. Fehlbaum demande s'il y a des questions sur ce compte de résultat et le déficit qui en résulte. Ce n'est pas le cas.

M. John Reift : *« Merci Monsieur le président, Madame et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, ma question touche à la fois les investissements culturels et la clarté de notre budget. Aussi, je me permets de la formuler en deux parties : une première destinée à Monsieur le conseiller communal en charge de la culture, et une seconde à l'attention de Monsieur le conseiller communal en charge des finances. Tout d'abord, Monsieur le conseiller communal Assumani, dans le programme de législature, nous saluons la volonté affichée de développer une politique culturelle. Cependant, dans le budget 2025 qui nous est présenté ce soir, notamment la partie « Budget des investissements 2025 », la ligne dédiée à Sports-Loisirs-Culture, pour un montant de CHF 4'295'000.-, semble englober plusieurs domaines hétérogènes tels que les ports, les loisirs ou encore les investissements en arbres et autres entretiens verts. Pourriez-vous nous préciser combien, dans cette enveloppe globale, est attribué exclusivement à la culture, en excluant les autres volets ? Afin de mieux comprendre les priorités réelles accordées à la politique culturelle dans notre commune. Ensuite, Monsieur le conseiller communal Nussbaum, l'examen du budget 2025, en particulier dans la rubrique Sports-Loisirs-Culture, révèle plusieurs points qui mériteraient d'être éclaircis pour une meilleure compréhension. Tout d'abord, dans la présentation, nous retrouvons une rubrique intitulée « Culture, Sports, Loisirs et Églises » tandis, qu'à d'autres endroits, il est question de « Sports, Loisirs, Culture ». Cette variation, bien que subtile, peut prêter à confusion pour les lectrices et lecteurs et rendre moins lisibles nos priorités collectives. Ensuite, certaines infrastructures culturelles, comme la Salle de spectacles de Saint-Aubin-Sauges, incluent leurs frais d'électricité dans leur budget alors que, d'autres domaines, comme les sports, ne les mentionnent pas explicitement. Cela peut compliquer l'établissement de comparaisons, et je suis certain qu'une harmonisation de ces pratiques serait bénéfique pour toutes et tous. Enfin, la répartition des charges peut interroger. Par exemple, les ports et les places visiteurs sont inclus dans « Sports-Loisirs-Culture » alors qu'ils semblent plus liés à des services spécifiques qu'à une vision partagée des loisirs ou de la culture pour nos concitoyennes et nos concitoyens. « L'ordre est le plaisir de la raison ; mais le désordre est le délice de l'imagination », disait Paul Claudel. Ici, sans aller jusqu'au désordre, un peu plus d'ordre dans la classification nous permettrait peut-être une lecture un peu plus juste des ressources réellement allouées à chaque secteur. Ces difficultés peuvent nuire à la perception de la culture, qui semble bénéficier de fonds importants, alors que ça ne semble pas être le cas. « On donne trop de noms à des choses qui n'en ont pas encore » disait Beckett, et cette observation trouve ici un écho. Alors si j'ai égayé ici, en tant qu'artiste, mon propos, avec des observations sur le domaine culturel, il en va de même pour les autres domaines. Dès lors, serait-il envisageable d'adopter une présentation plus claire à l'avenir,*

comme celle des Villes de Neuchâtel ou de La Chaux-de-Fonds qui utilisent une approche institutionnelle tout en restant conforme à la LFinEC ? Cela renforcerait une meilleure réflexion des besoins spécifiques de chaque domaine. Je vous remercie. »

M. H. Assumani : « Merci Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, voilà c'est une question je peux dire Socialiste et c'est un conseiller communal Socialiste qui va y répondre. Pour répondre à la question de savoir combien la commune a mis pour la partie culturelle, je vais déjà commencer par vous dire l'importance de la culture dans une société. La culture joue un rôle essentiel dans la cohésion et le vivre ensemble, elle contribue au bien-être de la population et l'attractivité de la commune tout en favorisant son rayonnement et son développement. La culture incarne une identité d'un territoire, par exemple aujourd'hui quand on vous parle de la Fête des Cerises ou bien du BeRock festival ou de la Mouette, on fait toujours allusion à La Grande Béroche, ça c'est inévitable. La culture participe également à l'équilibre de la vie, au même titre que la pratique du sport. Notre commune aujourd'hui n'a pas encore une politique culturelle formalisée mais plusieurs actions sont déjà dans le budget de fonctionnement. Dans le chapitre 31, il y a le sport, la culture et les églises. Vous pouvez constater que dans ce chapitre-là, la dépense de la culture est chiffrée à CHF 384'473.-, si on calcule tout ce qui concerne la culture. Et dans ce chiffre-là, il y a tout ce qui est participation au Théâtre du Passage, il y a les subventions aux troupes de théâtre et aux acteurs culturels de la commune, on donne aussi les mérites culturels pour les talents de la commune, il y a aussi dans ce chapitre tout ce qui concerne les bibliothèques, on a deux bibliothèques communales avec toutes les charges qu'il y a, dans ce chiffre-là il y a aussi les bibliothèques. Pour dire qu'aujourd'hui, l'État de Neuchâtel dispose d'une loi pour soutenir les activités culturelles. Cette nouvelle loi s'appelle la LEAC qui a été révisée cette année et soutient les actrices et les acteurs neuchâtelois mais qui sont professionnels, tout comme les institutions. Aujourd'hui, la politique culturelle, il faut que les communes développent tout ce qui est culturel, c'est une tâche qui incombe à la commune. Raison pour laquelle dans notre programme de législature que vous avez sur vos tables, le Conseil communal a mis l'accent pour la législature 2024 – 2028 dans la culture. Et pour pouvoir déjà mettre un montant dans le budget des investissements, il faut quand même que l'on puisse travailler sur la politique culturelle. Là aujourd'hui il y a un projet qui est discuté actuellement au sein de la commission des Sports, des Loisirs et de la Culture pour pouvoir établir un concept politique et surtout une politique culturelle communale. Voilà ce que je peux vous répondre, Monsieur Reift, si ma réponse vous satisfait. Merci pour votre attention. »

M. John Reift est satisfait de la réponse donnée.

M. A. Béguin : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLR a étudié attentivement le budget 2025. Il tient à remercier le Conseil communal, le Service des finances ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à son élaboration. L'excès de charges s'élève à près de CHF 1,5 million et est similaire au budget précédent. Jusqu'à présent, les résultats des comptes annuels se sont toujours révélés bien meilleurs que les budgets, mais le groupe est conscient que les sources d'embellie des comptes, telles que l'amnistie fiscale, se tarissent progressivement au fil des années, ne laissant que l'évolution démographique communale comme seule source d'amélioration. Cependant, avant de requérir des mesures pour se rapprocher de l'équilibre, le groupe désire voir de réelles tendances à la baisse sur les prochains comptes annuels. C'est pourquoi le groupe PLR acceptera à l'unanimité le budget 2025 tel que présenté. »

M. John Reift : « Merci Monsieur le président, je reprends juste la parole parce que quand j'ai exprimé ma satisfaction quant à la réponse, c'était par rapport à la première partie de ma question qui était pour Monsieur Assumani, mais je n'ai pas reçu de réponse à la deuxième partie de ma question. Merci. »

M. F. Nussbaum : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour votre question. J'ai bien compris que c'était une question de ventilation des comptes basée sur des comptabilités telles que Neuchâtel, donc nous avons bien pris note de votre question et on fera le nécessaire pour essayer d'être le plus clair possible dans nos demandes. Est-ce que ça correspond à votre souhait ? »

M. John Reift : « Très bien, merci beaucoup. »

M. A. Logatto : « Merci Monsieur le président, donc juste maintenant la position du groupe Socialiste en général sur le budget. Donc notre groupe a examiné en détail le projet de budget 2025 de notre commune. Après différentes analyses et discussions au sein de notre groupe, nous avons décidé d'accepter le budget 2025 tel que proposé par le Conseil communal. Nous souhaitons cependant relever quelques points. Tout d'abord, nous souhaitons remercier le Conseil communal, le Service financier et les autres services impliqués pour la qualité du travail, le budget 2025 nous a paru avoir été établi avec soin et précision et nous sommes également satisfaits des explications qui ont été données quant aux écarts qui apparaissent au budget par rapport au budget précédent. Notre groupe est en revanche beaucoup moins enthousiaste quant au résultat du budget de fonctionnement, qui affiche un excédent de charges de près de CHF 1,5 million, sans considérer le préfinancement. Toutefois, considérant que notre commune possède une fortune importante, qu'elle n'a jamais enregistré de déficit dans la réalité des comptes, et que les comptes, comme ça a déjà été dit, sont généralement meilleurs que le budget, notre groupe considère qu'il n'est pas nécessaire de prévoir dans l'immédiat des mesures visant à améliorer le résultat. Nous sommes toutefois d'avis qu'une attention particulière devra être portée au résultat des comptes 2024 à venir et, par la suite, à l'élaboration du prochain budget. En effet, il s'agira pour nous de relever le défi de maintenir une situation financière saine sans renoncer à l'ambition qui a été affichée par notre commune avec les différents projets prévus dans le programme de législature. Merci pour votre attention. »

M. N. Dujacquier : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux, nous remercions le Conseil communal, le Service des finances et toutes les collaboratrices et collaborateurs qui ont œuvré pour l'établissement de ce budget. Nous avons pris note de l'augmentation importante du nombre d'employés et y compris qu'elle était liée à plus de 80% au développement de l'accueil parascolaire et nous acceptons donc le budget. Toutefois, nous souhaitons attirer l'attention sur la partie investissements du budget. Si nous nous réjouissons du programme de législature pour les quatre prochaines années, qui précise d'obtenir le label « Cité de l'énergie », le PVL se questionne sur la partie des investissements, et en particulier au regard de l'objectif zéro carbone. Et donc on se questionne sur la nécessité impérieuse d'un plan ambitieux et rentable d'investissements en isolation des bâtiments et de sortie des énergies fossiles afin de préparer l'avenir financier de la commune. Voilà, c'est un questionnement mais nous validons le budget. »

M. P.-A. Dumoulin : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Groupement a pris connaissance du budget et nous le validons à l'unanimité. »

M. P. Ginggen donne lecture de l'arrêté.

- **Soumis au vote, l'arrêté relatif au budget 2025 est accepté à l'unanimité.**

5. Rapport du Conseil communal concernant le règlement relatif à la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics

M. J. Fehlbaum demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas.

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je vous dis bonsoir puisque je n'ai pas eu l'occasion de passer vers chacun de vous en début de séance. Étant arrivé en transports publics depuis Fresens, on arrive à la gare de Gorgier-St-Aubin à 19h15 donc vous imaginez que j'ai dû pédaler, non bien marcher pour arriver à peu près à l'heure ici, ce qui ne m'a pas laissé le temps de vous saluer correctement. Je vous prie donc de m'en excuser. Oui j'ai testé aujourd'hui, et le premier jour de semaine, avec le nouvel horaire. Ce matin, mon fils a pu partir à 5h54 de Fresens pour aller prendre le premier train, une grande victoire pour nos petits villages du haut qui étaient souvent mal desservis, notamment tôt le matin et tard le soir. Bref, tout n'est pas encore tout rose mais on y travaille et on espère que l'on améliorera encore la situation pendant cette législature et évidemment au-delà. Concernant le règlement qui vous est soumis ce soir concernant les transports

publics, on a eu l'occasion déjà d'en discuter passablement lors de notre dernière séance du Conseil général, vous aviez accepté deux arrêtés en lien avec les subventionnements pour les seniors et pour les étudiants du 3^e cycle des Cerisiers, du Cercle scolaire de Gorgier, du Cercle scolaire des Cerisiers mais à l'école de Gorgier. Et puis, ce règlement réunit un petit peu toute la situation, je ne vais pas vous faire le détail du rapport, mais tient compte de tout ce qui est des subventions actuelles votées par votre autorité au niveau de La Grande Béroche. La particularité c'est que, en lien aussi avec le programme de législature, c'est que nous avons souhaité, au niveau du Conseil, favoriser l'utilisation des transports publics dans l'entier de notre territoire communal et quand on regarde ça sous la loupe d'Onde Verte, il s'agit des zones 15 et 11 de la zone tarifaire. Et donc, vous l'aurez remarqué, et je sais que ça fera l'objet d'une discussion dans quelques instants, que les habitants de Bevaix, s'ils veulent bénéficier de la subvention, pour autant qu'ils aient entre 16 et 25 ans ou qu'ils soient des seniors, doivent avoir trois zones au minimum et pas seulement deux pour se rendre à Bevaix avec les zones 11 et 10. Voilà, c'est un choix stratégique, on veut rayonner, on veut être un peu plus centralisés, mais on veut aussi que nos citoyens, qu'ils soient de Bevaix ou des villages dits de la Béroche, puissent voyager, soient soutenus pour voyager sur l'ensemble du territoire communal. Voilà, je vous remercie pour votre attention, je me réserve le droit de reprendre la parole selon les discussions qui viendront. »

Mme M. Cuche : « Le parti Socialiste souhaiterait proposer un amendement pour ce point. Est-ce que je peux argumenter ? »

M. J. Fehlbaum : « Oui. »

Mme M. Cuche : « Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le rapport à l'appui d'un règlement relatif à la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics a retenu toute l'attention du groupe Socialiste. Il répond notamment parfaitement à la demande que nous avons formulée permettant l'attribution d'un abonnement Onde Verte deux zones pour tous les jeunes fréquentant le collège des Cerisiers, indépendamment de leur lieu de domicile. Nous remercions le Conseil communal pour cette élaboration. Toutefois, pour les jeunes de 25 ans, la proposition ne nous convient pas totalement. En effet, par le passé, chaque jeune pouvait bénéficier d'un rabais de 50% sur un abonnement de deux ou trois zones. Les jeunes résidant à Bevaix et fréquentant une école ou un lycée à Neuchâtel ne pouvaient acheter qu'un abonnement deux zones et bénéficiaient donc d'un subside réduit par rapport aux jeunes de la Béroche qui, eux, avaient besoin de trois zones. Nous avons compris que ce système de subvention n'était plus possible du fait d'une décision des entreprises de transports publics qui ont supprimé le principe de Rail Check. La proposition du Conseil communal a un aspect contraignant en ne subventionnant que les abonnements couvrant les trois zones. Comment justifier auprès d'un apprenti ou d'un étudiant qu'il finance la moitié de la 3^e zone de son abonnement alors qu'il n'en a aucune utilité. Par contre, nous sommes parfaitement en accord sur le fait qu'un ou une jeune de Bevaix qui a des activités régulières dans toute la Béroche puisse bénéficier d'un subside pour la zone 15 dont il aura également besoin. Pour les seniors bénéficiant des prestations complémentaires, notre réflexion était donc la même. Pourquoi les obliger à acquérir un abonnement de trois zones alors qu'ils ne se déplacent que dans une, voire deux zones ? Certains de nos aînés se déplacent volontiers dans la commune pour faire leurs courses, aller chez le médecin, visiter des amis ou leur famille, par contre ils n'iront que très rarement en ville de Neuchâtel, et un abonnement couvrant les zones 11 et 15 répond donc parfaitement à leurs besoins. Nous proposons donc l'amendement qui modifie donc les deux puces de l'article 1, alinéa 1 et l'article 3, alinéa 1, telles que présentées. Par contre, en relisant le document complet, on s'est posé quand même la question de l'alinéa 2 de l'article 1 et de l'article 3, qui parle justement de : « Le montant du soutien correspond à la moitié du prix de l'abonnement Onde Verte 3 zones de 2^e classe ». Là, nous proposerions aussi un changement en mettant : « Le montant du soutien correspond au maximum à la moitié du prix de l'abonnement Junior Onde Verte 3 zones de 2^e classe » et idem pour le point de l'article 3, ça serait aussi un petit changement à l'alinéa 2. Le Conseil communal qui est chargé de l'exécution du règlement trouvera éventuellement une solution pour limiter les subsides à la moitié du prix de l'abonnement acquis. Notons encore que ces amendements n'engendreront aucun coût supplémentaire pour notre commune, au contraire, ils réduiront les montants à verser si le Conseil communal trouve une solution pour adapter le montant de la subvention à

l'abonnement acquis. Il aurait été apprécié également que la commission de l'aménagement du territoire et des transports puisse être consultée pour discussion. »

M. Th. Pittet : *« Merci Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'objectif, je me permets de le répéter ici, était de favoriser une mobilité à l'interne de notre territoire communal, donc qui signifie a minima les deux zones 11 et 15 qui s'étendent à garniture et les suivantes étant l'entier du canton puisqu'à partir de maintenant, quatre zones suffisent pour obtenir l'entier de l'abonnement sur toutes les zones du canton. Et peut-être aussi préciser qu'il a été discuté dans ce Conseil la volonté de permettre à nos jeunes, plus jeunes du 3^e cycle, d'avoir un abonnement pour pouvoir bénéficier des transports sur le territoire communal et c'était en particulier des élèves qui habitent proche des Cerisiers, on a dit : « Ce serait bien qu'eux aussi puissent voyager sur l'ensemble du territoire. » Et donc vous avez accepté à fin octobre un subventionnement, un financement même complet, de ces abonnements pour les jeunes qui habitent à Gorgier, ou respectivement Saint-Aubin-Sauges, mais pas trop loin du collège des Cerisiers, pour se rendre à Bevaix. Est-ce vraiment nécessaire puisque finalement ils ne vont pas forcément aller à Bevaix ? Ou alors, ils iront aussi mais peut-être que ceux de Bevaix iront aussi à Saint-Aubin-Sauges ou à Gorgier pour profiter d'un entraînement, d'un match, etc. Donc je pense que la logique du Conseil communal a suivi la réflexion qui a été portée dans cet auditoire il y a un peu plus d'un mois, à savoir de permettre une mobilité de nos jeunes dans le territoire de La Grande Béroche, et je pense que ça c'est important d'en tenir compte. Ensuite, au niveau du financement, vous l'avez vu, c'est un peu compliqué, ce Rail Check a disparu, on en fait mention dans le rapport, et puis on ne peut pas juste dire on fait un bon et c'est valable soit sur le 50% de la valeur de l'abonnement mais maximum CHF 373.50 parce que les CFF ne permettent plus de le faire. Alors ça voudrait dire qu'il faudrait que l'on écrive à tous les jeunes et qu'on leur dise : ben voilà, un bon, cochez ce que vous voulez et on vous enverra le bon bon pour le bon abonnement ou les bonnes zones, etc. C'est à mon avis fortement compliqué. Je vous rappelle qu'un abonnement, une subvention plutôt, la subvention est une incitation. Une incitation à faire quelque chose. On n'est pas là pour récompenser ceux qui prennent des transports publics mais bien pour les inciter à les prendre. Aujourd'hui, si je prends un abonnement deux zones sans subvention et que j'ai moins de 25 ans, entre 16 et 25 ans, ça me coûte CHF 513.-. Avec la subvention que l'on propose, c'est de prendre trois zones et non pas deux et de payer seulement CHF 373.50, donc passer de CHF 513.- à CHF 373.-. Alors, bien sûr ce n'est pas une diminution aussi grande que celui qui prend trois zones à CHF 747.- et qui paiera aussi ces CHF 373.50, mais c'est une subvention, et une subvention qui permet d'inciter à aller un peu plus loin et de prendre effectivement trois zones plutôt que simplement deux. Voilà, donc j'ai envie de vous encourager à ne pas suivre l'amendement proposé par le parti Socialiste et à maintenir cette uniformité, notamment en faveur d'une mobilité interne sur l'ensemble de notre territoire pour tous les jeunes et les seniors qui sont concernés par cette proposition qui vous est faite ce soir. Merci de votre attention. »*

Mme M. Cuche : *« Merci. Disons que notre position c'était aussi de penser aux personnes qui n'en ont pas forcément les moyens et l'utilité. On trouvait très intéressant le fait d'inciter, de permettre à chaque personne de pouvoir bénéficier effectivement si elle le souhaitait de trois zones. Cependant, c'est un coût tout de même supplémentaire pour les personnes qui n'en ont vraiment pas l'utilité. »*

M. J. Noyer : *« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les arguments entendus raisonnent dans notre groupe mais on n'a malheureusement pas encore eu le temps de prendre position. Est-ce que l'on pourrait avoir une suspension de séance si tous les arguments ont été exposés ? »*

Le président annonce une interruption de séance de 10 minutes à 20h40.

Le président annonce la reprise de la séance à 20h50.

Mme M. Cuche : *« Je voulais juste encore donner une précision parce qu'il a été fait mention des élèves des Cerisiers, entre autres, donc c'est-à-dire de l'article 2, alors que nous ne touchons pas, nous n'avons demandé aucun amendement pour ce point-là. Nos points*

concernaient uniquement l'article 1 et l'article 3 alinéa 1, voire alinéa 2 et puis l'alinéa 1 et l'alinéa 2 de l'article 3. Donc l'article 2 n'était pas touché. Et puis au niveau des chiffres articulés, il a été fait mention de la moitié d'une subvention, au lieu de CHF 700.- et quelques francs, d'arriver à CHF 370.- pour trois zones. Si on fait le calcul pour deux zones, on est à CHF 500.- et quelques, donc on descend à CHF 250.- si on subventionne par moitié aussi un tel abonnement. C'est quand même une certaine somme. Juste pour préciser au niveau des chiffres qui nous ont été annoncés. »

M. Th. Pittet : « Pour bien comprendre, l'idée est qu'on envoie un bon de CHF 256.50 aux jeunes qui habitent Bevaix et aux autres un bon de CHF 373.50 ? On est d'accord avec ça ? »

Mme M. Cuche : « On demande que l'abonnement annuel qui comprend au minimum la zone 11 ou un abonnement général et l'abonnement annuel Mobilis qui comprend au minimum la zone 126, et si les personnes prennent, enfin de toute façon il y a un minima de deux zones, donc les personnes prennent deux ou trois zones, que ce soit une prise en charge par moitié. Libre aux gens de Bevaix, de Saint-Aubin-Sauges, enfin de La Grande Béroche, de prendre deux ou trois zones. Ce n'est pas à ce niveau-là que l'on demandait un changement. »

M. Th. Pittet : « Monsieur le président, est-ce que Monsieur le chancelier, Nicolas Pfund, pourrait intervenir, s'il vous plaît ? »

M. N. Pfund : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en fait il n'est pas possible de dire « ou bien », donc de faire la moitié d'un abonnement, ça ne va pas jouer après avec un abonnement général. Parce que si on dit le 50%, on est coincé avec l'abonnement général. »

Mme M. Cuche : « Alors on va reprendre. Ce qu'il y a c'est que l'article 1, alinéa 2, à ce niveau-là, il faut mettre que le montant de soutien correspond au maximum à la moitié du prix... Ah c'est ça que tu dis. »

M. N. Pfund : « Oui, au maximum ça ne joue pas. Et c'est pour ça que Monsieur Pittet propose de différencier les abonnements, ce qui ne permettrait pas à ce moment-là, enfin les habitants de Bevaix, les jeunes de Bevaix, pourraient prendre un abonnement trois zones, mais ils n'auraient une subvention que pour deux zones. »

Mme M. Cuche demande une interruption de séance.

Le président annonce une interruption de séance de 5 minutes à 20h54.

Le président annonce la reprise de séance à 21h00.

M. Jacques Reift : « Monsieur le président, merci. Chers collègues, merci d'avoir pris le temps de débattre un peu de ce point qui nous paraît important parce que de dépenser CHF 100.- de plus ou de moins pour certaines personnes c'est quand même compliqué, donc ce n'est pas le but de cette subvention. Donc le groupe Socialiste regrette amèrement que ce point n'ait pas passé en commission parce que ça aurait été réglé en commission très facilement et que, ce soir, on aurait déjà pu tout voter. Maintenant comme c'est là, je pense qu'un renvoi en commission serait dommageable parce que ça repousserait cette décision à une année je dirais, donc le groupe Socialiste maintient sa demande d'amendement. Comme on a discuté un petit peu, il y a une petite partie technique à trouver une solution, mais je pense que c'est imaginable. Donc le groupe Socialiste maintient sa demande d'amendement. »

- **Soumis au vote, l'amendement proposé par le parti Socialiste est refusé par 25 voix contre et 15 voix pour.**

M. P. Ginggen donne lecture du règlement.

- **Soumis au vote, le règlement relatif à la politique d'incitation à l'utilisation des transports publics est accepté par 39 voix pour et 1 abstention.**

6. Rapport du Conseil communal relatif à la planification financière 2025 – 2028

M. J. Fehlbaum demande si le Conseil communal souhaite apporter des informations. Ce n'est pas le cas.

M. N. Dujacquier : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers généraux, concernant cette planification financière il est écrit que le taux d'endettement de la commune augmente année après année à 10%, 30%, 50% et enfin 70% et on aimerait avoir des éclaircissements aujourd'hui ou plus tard.* »

M. F. Nussbaum : « *Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord je vous remercie pour votre question, elle nous interpelle aussi, ce qui veut dire que c'est une planification, ce sont des éléments qui peuvent être soumis à analyse, même en contrepartie de l'orientation. Et il est vrai que si l'on voit ces éléments-là, les fonds de tiers sont d'une part importante, ce qui nous impose de revoir l'exercice pour les années 2027, 2028, avec beaucoup de prudence sans oublier que les investissements sont nécessaires pour la qualité de notre commune. Merci. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?* »

M. N. Dujacquier : « *Oui.* »

7. Programme de législature 2024 – 2028

M. Th. Pittet : « *Je ne voulais pas prendre le crachoir très longtemps, simplement vous avez ce programme sous les yeux, vous l'avez même en principe reçu sous forme électronique auparavant, donc vous avez pu en prendre connaissance si évidemment le temps vous a été donné et l'intérêt aussi. Encourager, Rayonner, Développer durablement, on a un programme de législature qui est dans la veine de la législature précédente. Donc on n'a pas réinventé la roue mais ça nous semble être trois thèmes qui sont importants de mettre en avant pour notre commune. Tant dans le règlement interne qu'externe, tant dans le développement durable. On a parlé aujourd'hui d'investissements sur des études sur des bâtiments, on a des programmes d'investissements sur nos infrastructures, sur le développement des énergies renouvelables et ces éléments sont très importants non seulement pour notre commune, mais sont aussi importants de manière plus globale. On parle de changement climatique, d'impacts sur notre environnement et nous devons être attentifs à développer durablement et quand on parle de durabilité, on parle évidemment aussi des aspects sociaux et des aspects économiques qui nous tiennent à cœur. Encourager, on l'a toujours dit, et je l'ai porté suffisamment fort dans beaucoup d'occasions où j'ai pu prendre la parole, c'est que nous comptons sur nos sociétés locales dans tous les domaines, que ce soit culturel, sportif, spirituel et c'est important pour que notre grande commune, enfin notre Grande Béroche, reste et demeure une commune active et attractive et ne soit pas ou ne devienne pas une cité dortoir. Donc on doit encourager, on doit encourager les jeunes à se positionner, à s'engager dans la politique, mais aussi dans les sociétés locales, dans les comités, dans des actions qui ne sont pas juste ponctuelles mais sur du long terme, moyen terme, et puis ça fait partie de cette stratégie qu'on vous présente dans ce programme de législature. Donc je ne vais pas en parler plus, posez les questions que vous voudrez. Il y a quelques projets qui sont phares et qui sont cités ici, il y en aura d'autres, il y a un lien qui se fera avec une page internet sur le site de la commune où l'on verra tous ces projets qui se développent et qui pourront, au cours de la législature, être identifiés, référenciés dans l'état d'avancement et dans ce qui a été réalisé et de l'impact que ça a sur nos citoyens et autour de nous. Je rappelle encore que la Béroche, ou La Grande Béroche n'est pas le Far-West du canton de Neuchâtel mais le centre du Littoral du lac de Neuchâtel. Merci de votre attention.* »

8. Informations du Conseil communal

Mme C. Muster : « Merci Monsieur le président. Comme vous avez pu le lire ces derniers jours dans le journal ArclInfo et suite à la votation du crédit de CHF 21,5 millions pour la nouvelle salle de gym de Bevaix, la date référendaire était le 11 décembre et nous sommes fortement heureux de vous annoncer que nous n'avons rien reçu. Nous allons pouvoir débiter toute la planification de ces travaux pour cette nouvelle salle de gym à Bevaix. »

« Applaudissements. »

M. F. Nussbaum : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, pour votre information, la loi relative à l'accueil extrafamilial version 3 a été validée par l'autorité supérieure du Grand Conseil en date du 4 décembre 2024. Cette nouvelle base légale constitue une partie intégrante de l'étude de l'initiative intitulée « 1 demande = 1 place ». Merci de votre attention. »

M. Th. Pittet : « Oui, vous informer que la deuxième mouture du PAL sera envoyée cette semaine au Canton pour cette deuxième consultation avant de pouvoir enfin finaliser et soumettre le PAL au vote de votre Conseil. Et puis encore une petite information, vous l'avez tous vu, sur vos tables, en plus du programme, il y a une petite boîte bleue dans laquelle se trouve un palmier, un porte-clés palmier. Le 19 novembre dernier, 12 ans après la première information publique, l'épisode, ou on pourrait dire plutôt « La Saga du Palmier de Gorgier » s'est clôturée. En effet, au vu des difficultés à implanter ce palmier, dans la prison, aux abords de la prison, sur une île, dans l'eau ; quatre versions, le Conseil d'État a renoncé à en proposer une cinquième et a décidé d'abandonner ce projet. Pour garder une trace physique parce que, dans les mémoires, forcément des riverains et au sens large du terme, cette trace restera très longtemps, ce n'est pas Bernard qui dira le contraire. Pour marquer ce souvenir de manière physique, ce porte-clés a été réalisé dans le même métal qu'il aurait été prévu de construire le Palmier initial. Ils ont été fabriqués par le concepteur de base du Palmier et à savoir que pour donner cet aspect un peu sablé au lieu de l'inox très lisse, ils ont été mélangés, brassés, dans une grande jarre en porcelaine et dans cette jarre on trouvait de l'eau du lac et des galets de Chez-le-Bart et c'est ça qui donne cet effet patiné au Palmier. Donc voilà, la Saga du Palmier s'est terminée officiellement le 19 novembre. Il y a un reportage vidéo qui est visible sur la chaîne YouTube de l'État de Neuchâtel et puis, sachez encore qu'il y a quelques centaines, plus beaucoup, de porte-clés qui sont à disposition aux guichets de l'administration communale. Ils partent comme des petits pains mais vous pouvez encore informer vos voisins, vos amis qui en auraient envie qu'ils peuvent aller les demander gratuitement. Voilà c'était mes informations, merci Monsieur le président. »

M. H. Assumani : « Juste une petite information. Comme vous le savez, le calendrier 2025 est sorti, je pense que vous l'avez reçu à la maison. Ce calendrier de l'année prochaine on a travaillé sur la thématique cinéma. À la sortie de ce calendrier le 11 décembre, il y a eu une projection cinéma à La Rouvraie, on a fait l'après-midi une projection pour les jeunes et les enfants, il y a beaucoup d'enfants qui étaient présents et le soir il y a eu les parents qui étaient présents aussi, ça a vraiment suscité un engouement pour la population. Et puis, l'année prochaine, la commune va aussi organiser une projection en plein air, en 2025 au mois d'août, ce sera au bord du lac de La Grande Béroche. Il y aura aussi la même année un tournage d'un court métrage dans la commune, ce sera aussi des surprises pour la culture de La Grande Béroche, on souhaite vraiment travailler sur la culture. On a commencé par la thématique cinéma et il y aura d'autres thématiques qui viendront plus tard. Merci pour votre attention. »

9. Résolutions, interpellations et questions écrites

M. Th. Pittet : « Avant que Monsieur le président clôture la soirée, je voulais vous rappeler que vous avez certainement, certains d'entre vous, pris le temps de vous inscrire pour un repas ce soir qui sera servi sur l'estrade derrière vous. Et puis, je profite de vous remercier pour le travail que vous avez fait, que nous avons fait. Vous remercier pour votre participation, votre engagement au niveau de la commune. Vous remercier pour le temps que vous consacrez à lire nos rapports qui sont parfois compliqués ou parfois simples, parfois avec

encore quelques petites coquilles. Merci pour votre engagement, et puis j'aimerais profiter de vous souhaiter officiellement de belles fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et que ces fêtes soient belles, paisibles et agréables pour chacun d'entre vous. »

La parole n'étant plus demandée, **M. J. Fehlbaum** lève la séance à 21h19 et souhaite un excellent appétit à toutes et tous.

« *Applaudissements.* »

La rédactrice du procès-verbal

Adjointe au chancelier
Elisa Coucheman

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Jean Fehlbaum

Le secrétaire,
Patrick Ginggen

La Grande Béroche, le 10 mars 2025